



**HAUT-COMMISSARIAT
DE LA RÉPUBLIQUE
EN POLYNÉSIE FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bilan des aides de l'État en 2020 et présentation du renforcement des mesures de soutien

- Conférence de presse -
Vendredi 5 février 2021

LES MESURES DE SOUTIEN DE L'ÉTAT EN 2020

Au 03/02/2021

2 Dispositifs principaux

Fonds National de solidarité
aux entreprises
7,8 milliards Fcfp

Prêts garantis par l'Etat
52,3 milliards Fcfp

Des dispositifs complémentaires

Lignes de refinancement des banques : 59,4 milliards Fcfp (depuis décembre 2019)
Dispositif d'aides complémentaires ad'hoc : 91 millions Fcfp
Aides au secteur de la culture : 68,2 millions Fcfp

BILAN À MI-JANVIER 2021

9,4 milliards Fcfp d'aides ont été versées aux entreprises polynésiennes
(hors PGE et lignes de refinancement des banques).

BILAN

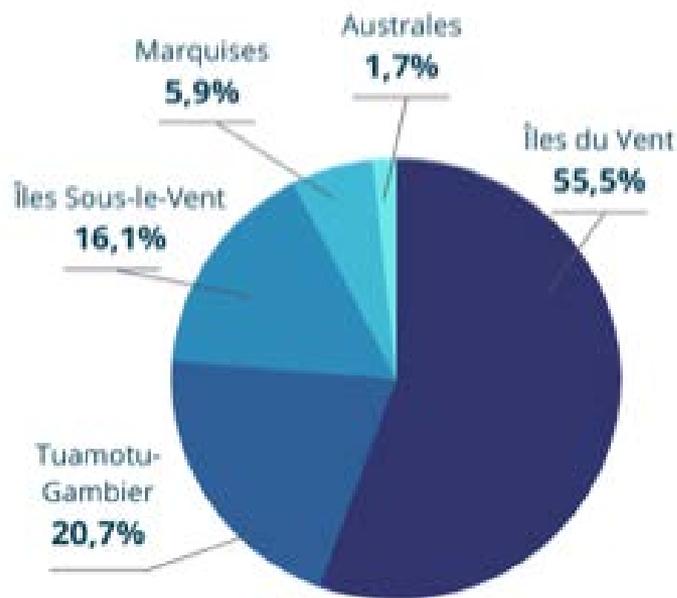
FONDS DE SOLIDARITÉ AUX ENTREPRISES

VOLET 1

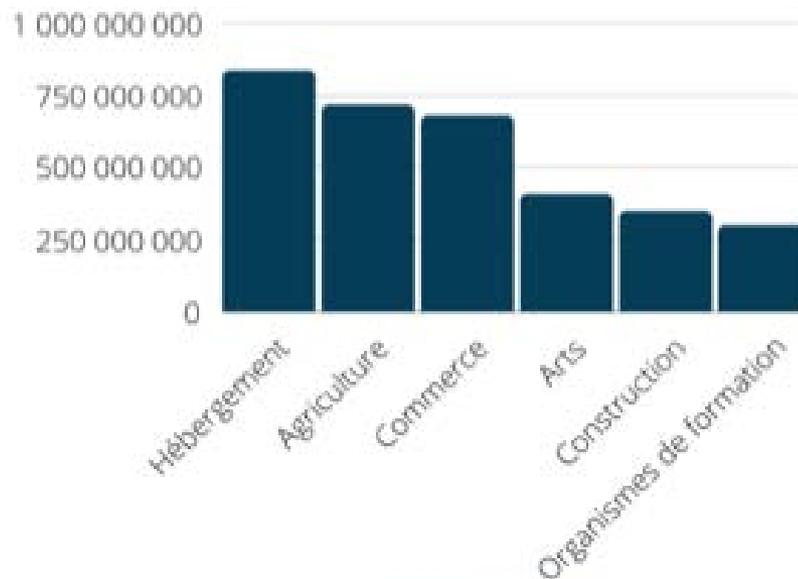
AU 3 FÉVRIER 2021

✓ **38 744 VERSEMENTS**

 **7,7 MILLIARDS FCFP**



PAR ARCHIPEL



PAR SECTEUR

BILAN

FONDS DE SOLIDARITÉ AUX ENTREPRISES

VOLET 2

AU 3 FÉVRIER 2021

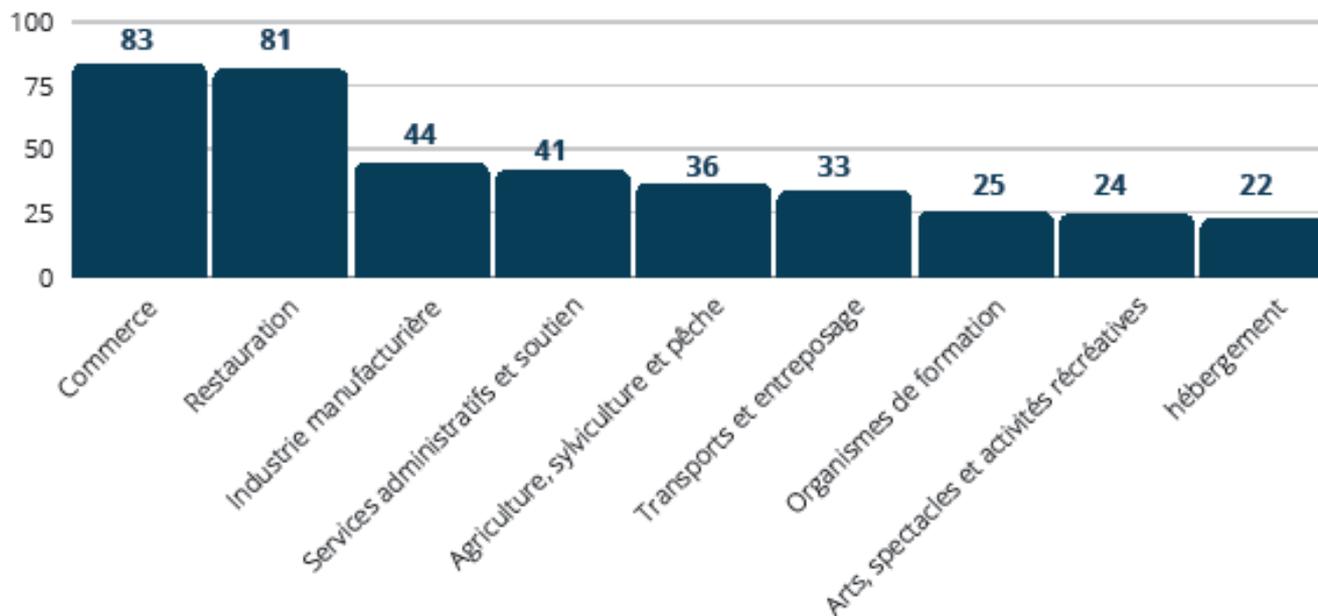


506 DOSSIERS PAYÉS



170 millions FCFP

NOMBRE D'ENTREPRISES CONCERNÉES PAR SECTEUR



BILAN PRÊT GARANTI PAR L'ÉTAT

AU 3 FÉVRIER 2021

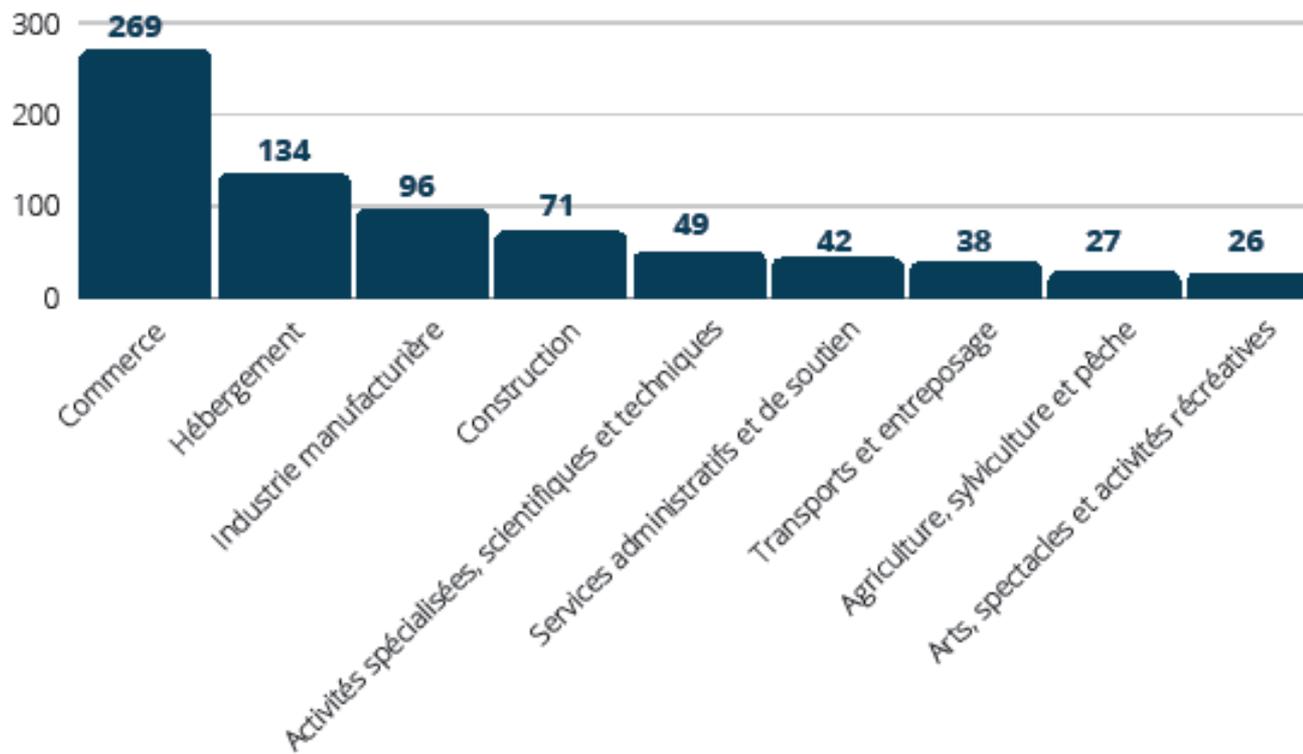


869 BÉNÉFICIAIRES



52,3 milliards FCFP

NOMBRE D'ENTREPRISES CONCERNÉES PAR SECTEUR



RENFORCEMENT DES MESURES DE SOUTIEN

CORONAVIRUS COVID-19

Évolution du
Du Fonds de solidarité

ÉVOLUTIONS POUR 2021

- Assouplissement des conditions d'éligibilité des entreprises relevant du S1 bis (pêche, fabrication de bières, commerces de gros...)
- jusqu'à **1,2 million Fcfp** pour les entreprises perdant au moins 50 % de leur chiffre d'affaires
- ou
- jusqu'à **24 millions** pour les entreprises perdant au moins 70 % de leur chiffre d'affaires
- Aide complémentaire pour les charges fixes en cours d'élaboration pour les structures les plus importantes (CA supérieur à 119,3 millions Fcfp) au titre de janvier

EN 2020

- Mars 2020 : dispositif réservé aux très petites entreprises (10 salariés maximum) - dont les patentés, tous secteurs confondus ; aide limitée à 178 998 Fcfp.
- Puis seuil porté successivement à - 20 salariés (mai) ; - de 50 salariés (nov) et plus de seuil à compter de décembre pour la plupart des secteurs
- Décembre : aide portée à 1,2 million Fcfp (plafond) ou 20 % de perte de CA

RENFORCEMENT DES MESURES DE SOUTIEN

CORONAVIRUS COVID-19

Évolution du
Prêt garanti par l'Etat

LE DISPOSITIF PGE EN 2020

- Montant pouvant aller jusqu'à 25% du montant du chiffre d'affaires du dernier exercice clos ou deux années de masse salariale pour les entreprises innovantes ou créées depuis le 1^{er} janvier 2019 ;
- Les entreprises de toute taille sont éligibles quelle que soit leur forme juridique (sauf SCI, établissement de crédit ou sociétés de financement) ;
- Différé de remboursement de 6 à 12 mois.

NOUVELLES MODALITÉS

- Prolongation du dispositif jusqu'au **30 juin 2021**
(au lieu du 31 décembre 2020) ;
- Différé de remboursement d'un an supplémentaire.

FONDS DE SOLIDARITÉ AUX ENTREPRISES

Focus sur l'activité touristique

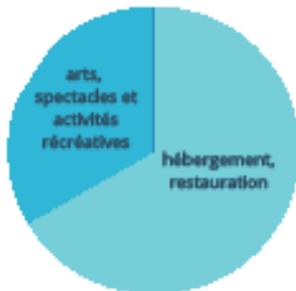
VOLET 1
AU 3 FÉVRIER 2021



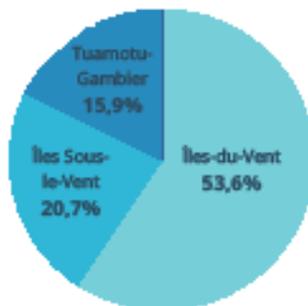
1,3 MILLIARD FCFP

LES AIDES SE CONCENTRENT MASSIVEMENT SUR :

- deux secteurs d'activité



- et dans deux archipels



ANALYSE PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

